

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de PORT-SAINTE-FOY-et-PONCHAPT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christel DEFOULNY, Maire.

Madame AUGEREAU a été élue secrétaire et a procédé à l'appel des élus.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2026

Nombre de Conseillers :

en exercice	:	23
présents	:	19
votants	:	22

PRESENTS : DEFOULNY Christel, BOILEAU Claude, BERGERAT Julie, PASQUET Denis, BALDAN Véronique, DELAGE Alain, DELFRAYSSI-DREIFUSS Nathalie, AUGEREAU Isabelle, BAULET Alexis, BENEY Patrick, GOUNEAU Martine, JACOBELLI Guillaume, LAMBERT Francis, SARDET-LECOMTE Isabelle, SAUTREAU Gilbert, SEGATO Anaïs, TRAVERSE-NAROLLES Mélanie, VENTRE Luc, VIROL Romuald

EXCUSÉS : AUDOUARD Guillaume (ayant donné procuration à M. VENTRE), LEYX Nicolas, MIZZI Julian (ayant donné procuration à M. VIROL), SAJOT-CAMERON Elodie (ayant donné procuration à Mme SARDET-LECOMTE)

ABSENTS : néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice, le quorum est donc atteint.

Madame le Maire aborde l'ordre du jour :

- Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation des résultats
- Fixation des taux des impôts locaux
- Budget primitif 2026
- Modification des statuts de l'Agence Technique Départementale (ATD24)
- Délégués DFCI
- Correspondant Défense

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Laurent SUBLETT, Directeur général des Services, qui explique aux membres du Conseil comment les procès-verbaux sont rédigés et validés.

A la suite de cet exposé, Monsieur VENTRE explique que lors du Conseil du 30 mars il avait compris que seules les indemnités des Conseillers de la majorité seraient versées. Or, cette précision n'apparaît pas dans le procès-verbal. Madame Le Maire lui confirme que, compte tenu de l'implication active des Conseillers de l'opposition dans les diverses Commissions municipales, la délibération a été maintenue en l'état. Ainsi, tous les Conseillers municipaux, majorité et opposition, percevront une indemnité, dans un esprit d'unité et de collaboration constructive pour l'avancement de la Commune.

Ensuite, Madame DEFOULNY demande à Madame Béatrice RANTY, Agente administrative en charges des finances communales, de présenter le CFU 2025 à l'Assemblée et commence en expliquant à l'Assemblée de quoi il s'agit.

13-04-2026-01 : COMPTE UNIQUE FINANCIER 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

PREND ACTE de la présentation faite par Madame Béatrice RANTY, Agente administrative en charge des Finances, du Compte Financier Unique, qui peut se résumer ainsi :

2025	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
COMPTE FINANCIER UNIQUE						
Résultats reportés		70 875,28		315 277,44		
Opérations de l'exercice	1 997 813,22	2 359 848,00	1 182 245,67	619 978,37	3 180 058,89	2 979 826,37
TOTAUX	1 997 813,22	2 430 723,28	1 182 245,67	935 255,81	3 180 058,89	3 365 979,09
Résultats de clôture		432 910,06	246 989,86 €			185 920,20
Restes à réaliser			12 270,79	62 000,00		
TOTAUX CUMULES				0,00		
RESULTATS DEFINITIFS		432 910,06	197 260,65			235 649,41

Madame Béatrice RANTY donne ensuite des informations sur les résultats comptables de l'exercice 2025 et leur affectation et les obligations en la matière.

Monsieur VENTRE demande des précisions, notamment sur l'endettement de la Commune et les emprunts en cours. Il est convenu que des états clairs et détaillés lui seront adressés par courriel.

13-04-2026-02 : AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique présente un excédent d'exploitation de 432 910,06 € et un déficit d'investissement de 246 989,86 €,

Décide d'affecter la somme de **340 989,86 €** en réserve au budget 2026 (article 1068).

Madame DEFOULNY présente ensuite une proposition de taux pour les taxes locales.

Monsieur VENTRE propose pour sa part une baisse des taux à hauteur de 5 %, arguant que cela ne représente qu'un manque de 50 000 € environ sur le budget de 2 millions. Madame le Maire prône plutôt la prudence pour cette première année mais ne rejette pas l'idée pour les années à venir.

13-04-2026- 03 : TAUX D'IMPOSITION 2026

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide pour 2026 de voter les taux suivants, qui sont inchangés par rapport à 2025 :

<i>Libellés</i>	Taux appliqués par décision du Conseil municipal
Taxe foncière sur les propriétés bâties (intègre le taux départemental)	48,65 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	75,25 %
Taxe d'habitation	7,40 %

Madame RANTY poursuit avec une présentation du budget, de son élaboration et de ses mécanismes, notamment au long de l'exercice. Puis elle présente la proposition pour la section de Fonctionnement et Madame DELFRAYSSY-DREIFUSS présente la section d'Investissement.

13-04-2026-04 : BUDGET PRIMITIF 2026

Sur proposition de Madame DELFRAYSSI-DREIFUSS, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget primitif de l'exercice 2026 qui se présente ainsi :

Budget principal :

Dépenses de fonctionnement : 2 483 154,00 €, à savoir :

Chapitre 60, Achats et variation des stocks	271 000,00 €
Chapitre 61, Services extérieurs	157 500,00 €
Chapitre 62, Autres services extérieurs	65 000,00 €
Chapitre 63, Impôts, taxes et versements assimilés	15 000,00 €
Chapitre 012, Charges de personnel et frais assimilés	1 380 000,00 €
Chapitre 65, Autres charges de gestion courante	153 900,00 €
Chapitre 66, Charges financières	51 600,00 €
Chapitre 67, Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Chapitre 68, Dotations aux provisions	3 100,00 €
Chapitre 023, Virement à la section d'investissement	373 454,00 €
Chapitre 042, Opérations d'ordre patrimoniales	11 600,00 €

Recettes de fonctionnement : 2 483 154,00 €, à savoir :

Chapitre 70, Produits des services du domaine	64 000,00 €
Chapitre 73, Impôts et taxes	403 250,00 €
Chapitre 731, Fiscalité locale	1 141 017,00 €
Chapitre 74, Dotations et participations	724 167,00 €
Chapitre 75, Autres produits de gestion courante	49 100,00 €
Chapitre 77, produits exceptionnels	1 000,00 €
Chapitre 78, Reprise sur provisions	3 100,00 €
Chapitre 042, opérations d'ordre de transfert entre sections	11 600,00 €
Chapitre 002, Excédent de fonctionnement	85 920,00 €

Dépenses d'investissement : 909 244,00 €, à savoir :

Chapitre 21, Immobilisations corporelles	6 000,00 €
Opération 919, Equipement, services	70 000,00 €
Opération 920, Travaux de bâtiments	146 000,00 €
Opération 621, Travaux de voirie	150 000,00 €
Opération 923, Aménagement foyer municipal	3 531,14 €
Opération 931, Vidéoprotection	18 000,00 €
Opération 942, Panneaux de signalisation	3 000,00 €
Opération 945, Eclairage public	9 000,00 €
Opération 948, Maison médicale	15 123,00 €
Opération 949, Colombarium	10 000,00 €
Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées	220 000,00 €
Chapitre 040, Opération d'ordre entre section	11 600,00 €
Chapitre 002, Déficit d'investissement	246 989,86 €

Recettes d'investissement : 909 244,00 €, à savoir :

Chapitre 10, Dotations, fonds et réserves	115 200,14 €
Chapitre 13, Subventions d'investissement	62 000,00 €
Chapitre 021, Virement de la section de fonctionnement	373 454,00 €
Chapitre 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	346 989,86 €
Chapitre 040, Opérations d'ordre entre section	11 600,00 €

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites suivantes : Fonctionnement 7.5% et Investissement 7.5%.

Madame DEFOULNY poursuit l'ordre du jour avec une délibération relative à l'ATD 24.

13-04-2026-05 : APPROBATION DES STATUTS MODIFIES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE (ATD 24)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité a adhéré à l'ATD 24,

La Maire informe le Conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,

- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : Madame Christel DEFOULNY, Maire, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant : Monsieur Francis LAMBERT, Conseiller municipal.

AUTORISE la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

Madame DEFOULNY explique ensuite qu'il faut modifier une délibération antérieure.

13-04-2026-06 : NOMINATION DES DELEGUES DFCI

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 30 mars 2026 par laquelle il a désigné les Commissions municipales et les divers délégués dont ceux du DFCI, soit deux titulaires et deux suppléants. Or il s'avère qu'il ne faut qu'un seul titulaire et un seul suppléant.

Madame le Maire propose de conserver M. Julian MIZZI en titulaire et M. Joël GUIONNEAU en suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition de Madame le Maire.

13-04-2026-07 : NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire donne lecture du courrier du Ministère des Armées du 9 avril 2026 par lequel il est rappelé le rôle et l'importance du Correspondant Défense.

Monsieur Gilbert SAUTREAU se porte volontaire pour assumer cette fonction.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, nomme M. Gilbert SAUTREAU Correspondant Défense pour la Commune.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Madame DELFRAYSSI-DREIFUSS tient à remercier Madame Béatrice RANTY qui a préparé un budget dans un délai assez court.
- Monsieur VENTRE s'interroge sur le fonctionnement des Commissions municipales et notamment sur le moyen de les réunir. Madame le Maire indique que dans chaque Commission un référent vient d'être désigné et elle propose de passer par le Directeur général des Services pour les convocations.
- Monsieur JACOBELLI revient sur le dossier de téléconsultation médicale. Il a fait des recherches et a trouvé plusieurs prestataires dans ce domaine mais seulement deux qui proposent un service accompagné par une infirmière. Le premier est très comparable si ce n'est qu'il faut investir dans le matériel. Il n'a pas réussi à contacter le deuxième, ce qui est assez mauvais signe. Le Conseil est convaincu que la réflexion doit se poursuivre sur ce sujet.
- Madame BALDAN informe l'Assemblée du projet d'organiser non seulement Octobre Rose (cancer du sein) en 2026 sur la Commune mais aussi November (cancer de la prostate). Monsieur PASQUET indique que le premier devrait se faire à la mi-octobre et qu'il faudra bien choisir la date, considérant qu'il y a beaucoup de manifestations de ce type d'organisées en même temps. Des devis de décoration ont été demandés. Madame BALDAN précise qu'à l'inverse, November c'est assez nouveau et tout aussi important. Madame SARDET-LECOMTE suggère, pour la décoration de ces deux événements, que des personnes âgées participent, comme ça avait été le cas pour la Félibrée.
- Madame DEFOULNY évoque ensuite les locations de salles et notamment la tenue d'assemblées générales d'associations. Dans ces circonstances, les salles sont généralement prêtées, il conviendra de voir s'il ne serait pas nécessaire d'établir un tarif, au moins pour les organismes extérieurs à la Commune.
- Madame le Maire informe le Conseil de la situation de l'association Les Batteurs Rient qui loue la salle de la Base de Loisirs. Elle suggère que cette situation soit étudiée, considérant les charges afférentes et le fait que cela bloque une autre utilisation de cette salle.
- Monsieur PASQUET fait le point sur la vie associative, les demandes de subventions qui doivent arriver avant la fin du mois. Il attend aussi les AG de l'OMAC pour que la municipalité actuelle puisse prendre le relais ainsi que celle du Comité des Fêtes.
- Monsieur VIROL propose un bilan de la salle des fêtes qui est trop peu louée, en grande partie à cause de son tarif élevé. Il propose diverses solutions moins onéreuses pour les astreintes et aussi d'établir un tarif pour toutes les manifestations lucratives qui s'y tiendront.

<u>Signature du ou de la secrétaire de séance :</u>	<u>Signature du Président de séance :</u>